

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

PROJET DE NOTE CONCEPTUELLE

DIXIÈME PRÉ-SOMMET DE L'UNION AFRICAINE SUR LE GENRE

Thème :

« Gagner la lutte contre la corruption : un chemin durable vers l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes en Afrique ».

17 - 21 janvier 2018

Siège de la Commission de l'Union africaine

Addis Abeba, Éthiopie

1. Introduction et contexte

La Commission de l'Union africaine (CUA), à travers de la Direction Femme, Genre et Développement (DFGD), organisera le pré-sommet annuel sur le genre en marge de la trentième (30^e) session de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'UA.

Le pré-sommet genre de cette année aura trois objectifs, notamment définir des actions visant à mobiliser les femmes autour de la lutte contre la corruption et à améliorer la compréhension de son impact sur l'égalité entre les hommes et les femmes, définir une feuille de route pour aligner les plateformes politiques sur l'égalité entre les hommes et les femmes avec la réforme de l'UA et préparer la commémoration de la 10^{ème} session du pré-sommet sur le genre qui aura lieu en mai 2018.

En collaboration avec le Département des Affaires politiques (DAP), le Conseil Consultatif de l'Union africaine sur la Corruption, en partenariat avec la société civile et les Agences des Nations Unies, et avec l'appui des partenaires internationaux au développement, la DFGD organisera le dixième (10^e) pré-sommet de l'Union africaine sur le genre (PSG-UA) du 17 au 21 janvier 2018 au siège de la CUA, Addis-Abeba, Éthiopie,

L'année 2018 marque la commémoration de la 10^e session du PSG-UA, qui a joué un rôle important dans la formulation et l'élaboration des politiques de l'Union africaine (UA) concernant l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et dans la prise en compte des voix et des perspectives des femmes à l'UA. La commémoration de la 10^{ème} session aura également lieu dans le contexte d'une nouvelle stratégie de l'UA pour l'égalité entre les hommes et les femmes qui fournira une feuille de route claire et axée sur les résultats pour la mise en œuvre effective des engagements existants et des politiques émergentes.

Depuis son établissement comme plateforme multi-acteurs de l'UA, plusieurs étapes ont pu être franchies grâce à l'action de plaidoyer menée par les femmes au travers du PSG-UA notamment l'adoption de la première politique genre de l'UA en 2009; la création du Fonds pour les femmes africaines en 2010; l'adoption de la Décennie de la femme africaine 2010-2020; la Déclaration des chefs d'État et de gouvernement de 2015 comme "Année de l'Autonomisation des Femmes et du Développement pour la concrétisation de l'Agenda 2063", et 2016 « Année africaine des Droits de l'Homme avec un Accent Particulier sur les Droits des Femmes en Afrique ; ainsi que la nomination de titulaires dotés de mandats spéciaux pour défendre les droits des femmes et des filles.

La commémoration de la 10^e session du PSG-UA est l'occasion de réfléchir sur les progrès réalisés jusqu'ici, en matière de leçons apprises et de difficultés rencontrées, et d'identifier les opportunités, en particulier les solutions qui sont à portée de main, pour promouvoir davantage l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes. C'est aussi l'occasion de déterminer la forme et la nature du PSG-UA, notamment dans le contexte de l'Agenda 2063 qui requiert des résultats et une accélération de la mise en œuvre des engagements et des nouvelles réformes

de l'UA par des interventions plus efficaces et efficientes aux niveaux financier, politique et opérationnel.

Comme de coutume, le PSG-UA sera aligné sur le thème de l'année 2018 - « *Gagner la lutte contre la corruption : un chemin durable vers la transformation de l'Afrique* » et se focalisera sur l'impact de la corruption sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes de l'Afrique ». À cet égard, le thème du PSG-UA 2018 est « *Gagner la lutte contre la corruption : un chemin durable vers l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes en Afrique* ».

2. Justification

Le pré-Sommet Genre de l'UA s'articulera autour de trois axes prioritaires.

Dans un premier temps, le PSG-UA va débattre du thème de l'année 2018 sur la lutte contre la corruption et son impact sur la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes. La corruption est l'un des maux sociaux les plus répandus et affecte tous les plans de la société. Cela se traduit, entre autres, par des infrastructures mal construites, un accès inégal aux services de santé ainsi que la criminalité et la violence dans les communautés.

L'adoption de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption (CUAPLC) démontre l'engagement des Etats membres de l'UA à combattre la corruption et ses effets dévastateurs sur les droits civils et politiques ainsi que les droits économiques et sociaux. L'UA s'est également engagée, dans l'aspiration 3 de l'Agenda 2063, à éliminer la corruption et l'impunité pour une Afrique où règnent la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme, la justice et l'Etat de droit.

La corruption est en effet une infraction aux droits humains et exacerbe les inégalités entre les hommes et les femmes en aggravant la discrimination existante dans l'accès des femmes à leurs droits. Dans un contexte où les femmes africaines sont essentiellement engagées dans le secteur informel, la corruption limite davantage leurs accès à leurs droits économiques en imposants des conditions additionnelles qui limitent l'accès aux marchés et aux crédits. L'objectif de Agenda 2063 d'attribuer au moins 25% des marchés publics annuels aux niveaux national et local ne peut être atteint que si des lois contre la corruption sont promulguées et la transparence est renforcée au sein de l'Union. Dans un contexte où « personne ne doit être laissé de côté », l'UA doit élaborer davantage de stratégies pour éliminer la corruption et son impact négatif sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et assurer la pleine participation des femmes dans des projets à fort impact tel que défini dans son projet de développement du continent.

La corruption renforce également la discrimination contre les femmes dans leurs accès aux services publics en faveur de ceux qui sont en mesure d'influencer les autorités à agir dans leurs intérêts personnels. Ces pratiques compromettent les droits aux services de santé de base, à la justice et perpétuent les violences sexuelles et les autres formes de violences contre les femmes.

Ce PSG-UA entend proposer des recommandations clés pour prévenir et lutter contre la corruption et l'impunité sur le continent comme une voie durable vers une Afrique pacifique et prospère.

En se référant aux instruments de l'UA qui favorisent la lutte contre la corruption et protègent les droits des femmes, tels que la Convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption ; la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples ; le Protocole de Maputo sur les droits des femmes; la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance et la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique (SDGEA), les délibérations permettront d'avoir une meilleure compréhension de la question de la corruption en général, et de la manière dont elle entrave l'égalité entre les hommes et les femmes et les droits des femmes.

L'expérience du Nigéria sur la lutte contre la corruption sera également passée en revue, en référence à la nomination de S.E, le Président Muhammadu Buhari en tant que Champion de l'UA dans la lutte contre la corruption.

Le résultat attendu à l'issue de ce segment de la réunion est un document sur des stratégies concrètes pour accélérer la lutte contre la corruption et son impact négatif sur l'égalité de genre, et sur le renforcement du rôle des femmes dans la lutte contre la corruption.

Ensuite, le PSG-UA examinera le positionnement stratégique des plateformes politiques multi-acteurs de l'UA dans le cadre des nouvelles réformes de l'UA, de la politique genre de l'UA et de l'Agenda 2063. Il s'agit entre autres des plateformes informelles d'élaboration des politiques telles que le PSG-UA et le Panel de haut niveau sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et de leurs liens avec les instances statutaires telles que le Comité Technique Spécialisé (CTS) sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes, le Comité des représentants permanents (COREP) ; le Conseil exécutif (CE) et l'Assemblée. La stratégie de l'UA en matière de genre reconnaît que l'organisation a construit fondation solide avec des politiques transformationnelles qui ont été principalement générées par ces plateformes, mais les progrès réalisés restent inférieurs aux attentes en raison des faibles niveaux de mise en œuvre et de suivi. Ainsi, on ne peut qu'insister sur la nécessité d'harmoniser les politiques prises au niveau continental avec les priorités et les investissements régionaux et nationaux. C'est ce processus de réforme qui augmentera les chances de succès.

Le PSG-UA a été organisé chaque année avant les Sommets de janvier et de juin/juillet de l'UA. Ce n'est qu'en 2014 qu'il a été décidé que le PSG sera organisé une fois par an. Le PSG réunit les principales parties prenantes engagées dans les questions d'égalité entre hommes et femmes et d'autonomisation des femmes pour débattre des derniers développements survenus sur ces questions afin d'influencer et de façonner les décisions politiques de l'UA dans le cadre du thème de l'année en cours. Les principaux objectifs du PSG-UA sont la formulation de politiques ; l'analyse des lacunes des politiques existantes ; la définition d'une position commune pour l'UA par rapport aux politiques internationales ; le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre du thème précédent et les discussions sur le thème de l'année de l'UA ; et le réseautage. Les principaux résultats du PSG-UA sont des projets de décisions à

intégrer dans la déclaration des chefs d'État sur le thème de l'année ; un rapport d'analyse sur les lacunes des politiques existantes ; une déclaration de l'UA sur les questions clés relatives à l'égalité entre les hommes et les femmes et à l'autonomisation des femmes.

Par ailleurs, le Panel de haut niveau est convoqué en marge du Sommet l'UA en juin/juillet. Les principaux objectifs du Panel de haut niveau en tant que Plateforme de réflexion critique sur la mise en œuvre des politiques de genre sont de définir des recommandations essentielles et des stratégies concrètes visant à accélérer la mise en œuvre des décisions et politiques de l'UA sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes ; d'identifier et de prendre des décisions sur les lacunes des politiques ; d'échanger les expériences et de créer des réseaux. Les principaux résultats du Panel de haut niveau sont compilés dans un rapport complet contenant des recommandations et des stratégies visant à renforcer la mise en œuvre des politiques ; à prendre des décisions pour remédier aux lacunes ; à suggérer la mise en œuvre de projets/programmes; et à développer des communiqués de presse de l'UA.

Le PSG-UA et le Panel de haut niveau sont tous deux précédés par le pré-Sommet de la société civile sur le genre sous les auspices de la campagne GIMAC (Gender is my Agenda/le genre est mon agenda), dont les résultats sont intégrés dans ceux PSG-UA ou du Panel de haut niveau. D'autres réunions préalables au sommet ont également lieu, telles que les réunions ministérielles de consultation préparatoire au PSG-UA ou au Panel de haut niveau, la réunion des CERs et les événements organisés par d'autres départements/organes et partenaires de l'UA.

Le PSG-UA et la réunion du Groupe de haut niveau sont suivis par les décideurs politiques, à savoir les ministres et les hauts fonctionnaires/experts chargés des questions de genre et de la condition féminine; les organes nationaux pour l'égalité entre les hommes et les femmes, les organisations de la société civile (OSC), en particulier les membres de GIMAC et la diaspora; les organes de l'UA; les Communautés économiques régionales (CERs) et mécanismes régionaux (MR); les Agences des Nations Unies (ONU), les partenaires de développement et le secteur privé.

Les résultats de l'ensemble de ces cadres de discussion convergent vers le Comité Technique Spécialisé (CTS) sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes, qui est un organe technique de l'Union africaine doté du pouvoir légal de recommander des politiques pour examen et adoption par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement. C'est la seule plateforme dotée du statut juridique nécessaire pour prendre des décisions qui seront transmises, par les canaux appropriés de l'UA, à l'Assemblée pour adoption. Le CTS convoque des ministres et experts en charge des questions de genre et de la condition féminine des États membres de l'UA pour assurer l'harmonisation des instruments et des politiques et développer des positions communes et un consensus sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes en Afrique. Ces positions communes sont par exemple soumises à la Commission des Nations Unies sur la condition de la femme (CSW), sur des thèmes prioritaires et d'examen. Les Ministres peuvent également se rencontrer lors du Pre-CSW Afrique qui a lieu après le PSG-UA ou tenir une réunion de consultation pendant le CSW et prendre des décisions sur les

questions en suspens sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes

Le PSG-UA passera en revue tous les cadres politiques informels multi-acteurs de l'UA en vue de redéfinir entre autres leurs structures, objectifs, résultats et la régularité de leurs sessions, en tenant compte des exigences de l'Agenda 2063 et des propositions contenues dans le rapport de S.E.M le Président Paul Kagame sur les réformes de l'UA. La refonte des plateformes politiques sur le genre tiendra également compte de la nécessité de les rationaliser compte tenu de leur interdépendance.

Enfin, le 10^e PSG-UA organisera les célébrations de la 10^e session du PSG qui aura lieu en mai 2018. Le PSG-UA avait été initialement conçu comme des plateformes de consultation de la société civile et ont évolué vers une plateforme plus inclusive, avec les ministres africains en charge des questions de genre et de la condition féminine, les Communautés Economiques Régionales (CERs), les organes de l'UA, les départements de la CUA, le secteur privé, les Agences des Nations Unies (ONU) et les partenaires de développement.

S'appuyant sur les obligations de l'UA en matière d'égalité entre les hommes et les femmes et d'autonomisation des femmes définies dans ses instruments juridiques, ces réunions constituent un moyen important d'intégrer les aspects spécifiques au genre dans l'organe décisionnel le plus important de l'UA, garantissant ainsi que ces questions demeurent une priorité dans la programmation de l'UA. Au fil des années, le PSG-UA a formulé plusieurs recommandations qui se sont traduites en décisions et engagements des États membres de l'UA en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'autonomisation des femmes.

2018 représente la 10^e session du PSG-UA. En tant que tel, il est important de célébrer les progrès réalisés en matière d'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes qui est une priorité dans la feuille de route continentale de l'UA pour le développement, l'Agenda 2063. Au cours de ces dernières années, le PSG-UA a permis de rassembler les voix des acteurs clés de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'autonomisation des femmes pour mettre à jour et discuter des réalités du terrain, évaluer l'ampleur de la mise en œuvre des engagements. Les deux années consécutives dédiées aux femmes africaines notamment 2015, Année de l'Autonomisation et du développement des Femmes vers l'Agenda 2063 et 2016, Année des Droits de l'Homme centrée sur les Droits des Femmes, ont, par exemple, été l'occasion d'appeler pour une accélération de la mise en œuvre effective des engagements en matière d'égalité entre les hommes et les femmes et d'autonomisation des femmes.

La commémoration de la 10^e session du PSG sera l'occasion de célébrer les progrès réalisés en matière d'égalité entre les hommes et les femmes et d'autonomisation des femmes, et d'élaborer des stratégies pour renforcer et accélérer la mise en œuvre des engagements existants.

Cette réunion élaborera une feuille de route qui définira comment les célébrations de la 10^{ème} session sont envisagées, proposera des thèmes et sous-thèmes de l'évènement, et fournira un plan des actions à entreprendre. Il sera également mis en

place un comité de pilotage multipartites pour la mise en œuvre de la feuille de route de l'organisation de la 10^{ème} commémoration du PSG-UA.

3. Objectifs et résultats attendus du pré-Sommet sur le genre

Les objectifs du 10^e pré-Sommet de l'UA sur le genre sont triples :

- a. Examiner l'impact de la corruption sur les progrès réalisés dans l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et proposer des mesures concrètes pour accélérer la lutte contre la corruption et ses effets néfastes sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes ;
- b. Définir le positionnement stratégique des plateformes de dialogue politique multi-acteurs de la DFGD dans le cadre des nouvelles réformes de l'UA et de la nouvelle stratégie genre;
- c. Préparer les célébrations de la 10^e session du PSG-UA

Les résultats attendus du 10^e PSG-UA sont comme suit :

- a. Un examen de l'impact de la corruption sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes est réalisé et des stratégies concrètes visant à accentuer la lutte contre la corruption sont proposées ;
- b. Le positionnement stratégique des plateformes politique de dialogue multi-acteurs de la DFGD est redéfini ;
- c. Un plan d'actions des célébrations de la 10^e session du PSG-UA est élaboré.

4. Organisation du pré-Sommet sur le genre

Les événements du PSG-UA se dérouleront du 17 au 21 janvier 2018. La session de GIMAC se tiendra après le PSG-UA, les 20 et 21 janvier 2018. La GIMAC présentera néanmoins ses recommandations pour qu'elles soient intégrées dans le rapport final du PSG-UA.

Le pré-Sommet de l'UA sur le genre se réunira du 17 au 19 janvier 2018 au siège de la CUA.

Les événements parallèles suivants sur l'égalité des entre les hommes et les femmes seront organisés en marge du 30^{ème} Sommet de l'UA:

1. République centrafricaine : La recherche de la paix, organisé par OXFAM, 17 janvier 2018, 17.00-21.00, Radisson Blu Hotel ;
2. Dialogue politique régional pour mettre fin à la corruption et faire progresser la SDSR, organisé par FEMNET, 18 janvier, 2018, 19.00 – 21.00, Azzeman Hotel ;
3. Réunion de haut niveau sur l'Education des filles organisée par le Centre International pour l'Education des Filles et des Femmes en Afrique (CIEFFA), 24 janvier 2018, CUA

4. Evènement de haut niveau sur le tourisme et le genre, organisé par le Ministère du Tourisme de la République Fédérale d’Ethiopie, 27 janvier 2018, 10.00 – 11.00, CUA
5. Petit déjeuner de travail de haut niveau sur l’égalité d’accès des femmes à des postes de haut niveau au sein de l’UA et au sein du système de l’ONU organisé par la République de Guinée/DFGD ; 28 janvier 2018, 08.00-9.00, CUA
6. Déjeuner de travail de haut niveau de travail sur « Gender and development initiative for Africa (GADIA) » organisé par S.E le Président du Ghana, 28 janvier 2018, 13.00-14.30, CUA
7. Consultation de haut niveau de plaidoyer sur la ratification du Protocole de Maputo organisée par S.E le Président du Ghana, 29 janvier 2018, 08.00-9.30, CUA
8. Lancement de la région de l’Africaine de l’Est de PAWO, organisé par S.E, le Président de Uganda, 28 janvier 2018, 15.00 – 18.00, CUA

5. Profil des participants

Le 10^e pré-Sommet de l’UA sur le genre réunira au moins une cinquante (50) de participants clés constitués des :

- ⇒ Membres du bureau du CTS, représentant les États membres ;
- ⇒ Femmes ambassadrices de l’UA;
- ⇒ Organes de l’UA, Bureaux de représentation et de liaison ;
- ⇒ CERs et Mécanismes Régionaux
- ⇒ Organisations de la société civile
- ⇒ Organisations de la diaspora ;
- ⇒ Partenaires des Nations Unies; et
- ⇒ Partenaires internationaux de développement

6. Date et lieu du pré-Sommet genre de l’UA

Le 10^e pré-Sommet genre de l’UA et ses événements parallèles auront lieu comme suit :

- 17 - 18 janvier 2018 : Le PSG-UA aura lieu en marge de la trentième (30^e) session ordinaire des chefs d’État et de gouvernement au siège de la CUA, Addis-Abeba.
- 20 - 21 janvier 2018 : réunion de GIMAC au siège de la CEA, Addis Abeba.
- D’autres événements parallèles du Sommet sur l’égalité entre les hommes et les femmes organisés comme indiqué ci-dessus

7. Organismes

Le 10^e PSG-UA est organisé par la Direction Femme, Genre et Développement (DFGD) en collaboration avec DAP, le Conseil consultatif de l’UA sur la corruption, en partenariat avec la société civile et l’ONU et avec l’appui des partenaires internationaux de développement.

8. Langues de travail du pré-Sommet de l'UA sur le genre

L'interprétation simultanée sera assurée dans toutes les langues de l'UA.